



# Conséquences décès à tort sur mariage et adoption

Par **Camille Saint Alban**, le **30/03/2009** à **23:26**

Bonjour à tous

Quelqu'un d'entre vous saurait-il répondre aux questions suivantes :

Un homme et une femme se marient. Ils ont un enfant né de cette union et reconnu par le père.

L'homme disparaît. A la suite d'un malentendu, il est déclaré mort par l'administration.

La femme épouse un autre homme, qui adopte l'enfant en adoption plénière.

Pas de chance, le premier mari n'est pas mort et réapparaît.

1) Quel est le mariage qui reste valable en regard de la loi ? Le premier ou le second ?

2) Quels sont les droits du père biologique par rapport à l'enfant ?

3) Comment le faux défunt va-t-il pouvoir retrouver son identité ?

Je précise qu'il s'agit de la trame d'un roman et que l'histoire se passe en 1954. Je n'ai pas réussi à trouver d'éléments de réponse sur Internet, alors, merci à tous ceux qui pourront m'aider.